

EDITORIAL

Phénomène transnational, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme nécessite des actions coordonnées au plan international ainsi que la coopération internationale.

Dans ce cadre, plusieurs articles ont été consacrés à ce sujet.

A cet effet et afin de répondre aux besoins des partenaires de la CTRF, notamment les professions financières et non financières, les autorités de contrôle, de supervision et de régulation dont elles relèvent ainsi que des particuliers, la CTRF a édité une nouvelle lettre d'information, à paraître chaque quinzaine, sur les actualités internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

La nouvelle lettre d'information des actualités internationales vient en complément de la revue de la presse nationale déjà disponible sur le site Web institutionnel de la CTRF : <http://www.mf-ctrf.gov.dz/> dont l'architecture globale a été améliorée à l'instar des sites Web des autres Cellules de Renseignement Financier du monde.

Les informations sont accessibles par thème et par type d'information publiées également sur le site Web institutionnel de la CTRF.

Quand un format électronique est accessible, un lien vers ces articles y est également proposé.

*Le Président de la CTRF
Abdenour HIBOUCHE*

La lettre d'Information de la CTRF / n°07. Décembre 2015

Conseil de sécurité de l'ONU: prochaine réunion sur le financement du terrorisme



Cette réunion doit permettre de trouver des moyens pour couper les sources de financement de l'EI. Les ministres des Finances des pays membres du Conseil de sécurité de l'ONU se réuniront le 17 décembre à New York pour débattre des moyens d'assécher le financement du groupe Etat islamique (EI), a annoncé vendredi le Trésor américain.

Cette réunion, la première du genre, doit permettre de discuter "des moyens additionnels nécessaires (...) pour couper les sources de financement de l'EI et renforcer la capacité des Etats à empêcher le financement du terrorisme", indique le communiqué du Trésor.

A cette occasion, les pays du Conseil de sécurité, qui compte cinq membres permanents et dix membres non-permanents, adopteront également formellement une résolution de l'ONU visant à concentrer "directement" les sanctions contre l'EI, qui a revendiqué les attentats de Paris du 13 novembre.

Un des auteurs de la fusillade ayant fait 14 morts mercredi en

Californie aurait par ailleurs lui aussi fait allégeance à l'EI, même si l'implication exacte de l'organisation dans cette attaque reste encore à déterminer.

"Isoler l'EI du système financier international et gêner son financement est essentiel pour combattre efficacement ce violent groupe terroriste", a déclaré le secrétaire américain au Trésor Jacob Lew, dont le pays assure en décembre la présidence tournante du Conseil de sécurité.

"Un front international uni est crucial pour atteindre cet objectif", a-t-il ajouté.

Le sous-secrétaire au Trésor américain en charge de la lutte contre le terrorisme, Adam Szubin, se rendra par ailleurs en Italie, en Allemagne et au Royaume-Uni du 7 au 10 décembre pour échanger avec ses homologues.

(AFP)

Liens/<http://www.i24news.tv/fr/actu/international/94567-151205-conseil-de-securite-de-l-onu-prochaine-reunion-sur-le-financement-du-terrorisme>

La lutte contre le financement du terrorisme



D'après Bercy, il n'a pas fallu plus de 30.000 euros pour organiser les attentats du 13 novembre. En fait, un cumul de petites sommes, quasi

intraçables car transitant via des cartes bancaires prépayées. Achetées en Belgique, elles ont notamment servi à louer des voitures, à payer des chambres d'hôtel utilisées par les terroristes et ce, de façon totalement anonyme. Car ces cartes, qui ne sont pas liées à des comptes bancaires, on peut les acheter, chez un buraliste par exemple, les créditer, les échanger sans qu'aucune pièce d'identité ne soit demandée, jusqu'à un plafond de 2.500 euros.

Pour mettre fin à cette anonymat le gouvernement français va publier un décret dans les semaines qui viennent
Mais la mesure aura peu d'impact si elle se limite au seul territoire national.

Mardi prochain, lors d'un conseil européen des ministres des finances, la France va donc plaider pour un contrôle accru de ces cartes au niveau de toute l'Union. Paris compte notamment demander l'entrée en vigueur anticipée (en 2016 et non en 2017) d'une directive européenne qui, entre autre, durcit la réglementation dans ce domaine.

Mais ce texte ne systématise pas, comme le voudrait le gouvernement français, la demande d'une pièce d'identité pour l'achat et l'utilisation de ces cartes. Il faudra donc négocier au niveau de l'UE et c'est avec le Royaume Uni que les discussions s'annoncent les plus délicates puisque les sociétés émettrices de ces cartes sont essentiellement basées à Londres et qu'elles font de l'anonymat des transactions, leur principal argument marketing.

Des pouvoirs renforcés pour Tracfin Identifier les mouvements financiers suspects ne suffit pas, il faut aussi des échanges d'informations plus fluides, plus rapides entre les organismes européens qui tracent ces flux. En France, c'est Tracfin qui joue ce rôle.

Tracfin qui voit ses pouvoirs renforcés avec désormais la possibilité d'avoir accès au fichier des personnes recherchées et notamment aux fiches S, qui recensent les personnes soupçonnées de radicalisation. Mais pour être réellement efficace encore faut-il que Tracfin puisse réellement coopérer avec ses homologues européens. Des rapprochements sont en cours, notamment avec l'Allemagne mais Bercy reconnaît que cela pose de nombreux problèmes légaux.

Un engagement international pour être efficace

Le Ministère des Finances voudrait aussi renforcer au niveau européen la possibilité de geler les avoirs de suspects liés à des activités terroristes et, entre autres, la possibilité de geler non seulement des comptes bancaires, mais aussi des biens immobiliers et également des prestations sociales versées par des organismes publics.

Les pays du G20 ont pris des engagements. Il existe aussi un organisme, le Gafi, groupe d'action financière, chargé de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Organisme dont les mailles du filet sont tout de même très larges quand il s'agit d'identifier les états défaillants en matière de lutte contre le financement du terrorisme.

Liens : <http://www.franceinfo.fr/emission/le-mot-de-l-eco/2015-2016/la-lutte-contre-le-financement-du-terrorisme-05-12-2015-05-36>

IMPACT24.INFO
Gardez le fil de l'actualité.

L'ONU veut couper les vivres à l'Etat islamique

L'Onu est décidée à mener une lutte sans merci contre Daech en commençant par lui couper tous ses vivres et son financement. Et pour arriver à cet objectif, il est prévu une réunion des ministres des Finances des pays membres du Conseil de sécurité de l'ONU le 17 décembre à

New York, a rapporté La Tribune qui cite le Trésor américain.

Lors de cette réunion, la première du genre, les membres présents vont discuter «des moyens additionnels nécessaires (...) pour couper les sources de financement de l'EI et renforcer la capacité des Etats à empêcher le financement du terrorisme», indique le communiqué du Trésor, repris par La Tribune. Il est également prévu, à l'issue de cette rencontre, l'adoption par les pays du Conseil de sécurité- cinq membres permanents et dix membres non-permanents-, d'une résolution de l'ONU visant à sanctionner l'EI qui a revendiqué les attentats de Paris du 13 novembre et l'allégeance faite par un des deux tueurs de la fusillade ayant fait 14 morts mercredi en Californie à l'EI. «Isoler l'EI du système financier international et gêner son financement sont essentiels pour combattre efficacement ce violent groupe terroriste», a déclaré le secrétaire américain au Trésor Jacob Lew. «Un front international uni est crucial pour atteindre cet objectif», a-t-il ajouté.

En préparation à cette rencontre, le sous-secrétaire au Trésor américain en charge de la lutte contre le terrorisme, Adam Szubin, se rendra en Italie, en Allemagne et au Royaume-Uni, du 7 au 10 décembre, pour discuter sur ce sujet avec ses homologues.

Liens : <http://www.impact24.info/lonu-veut-couper-les-vivres-a-letat-islamique/>

Les comptes bancaires en ligne aussi surveillés



Les récents attentats de Paris soulèvent la question du financement du terrorisme. Quelle sécurité s'applique lors d'ouvertures de comptes bancaires en ligne?

Les récents attentats terroristes en France l'ont montré, les sommes nécessaires à leur logistique sont assez faibles. Et pourraient aisément se loger sur un compte bancaire en ligne, avec le relatif «anonymat» qu'il apporte. «La difficulté avec le financement du terrorisme, c'est que les montants peuvent être peu élevés et ne pas attirer l'attention», explique Catherine Bourin, membre du comité de direction de l'Association banques et banquiers Luxembourg (ABBL).

Pour ouvrir un compte à distance, nul besoin de se déplacer physiquement en agence. Il s'agit pourtant de «faire attention à ceux qui utilisent ce type de compte pour se cacher». Les utilisateurs doivent envoyer par courrier une photocopie de leur pièce d'identité. «La loi impose alors que la banque fasse des vérifications, avec des fichiers, des registres publics, etc.», dit Catherine Bourin.

Bloquer le compte

Second filtre, l'argent viré sur le compte doit provenir d'une banque exerçant dans l'Union européenne, «censée déjà connaître le client». Pour transférer des sommes venant hors UE, «l'ouverture est soumise à l'acceptation d'un comité à la banque. Et l'on va être encore plus rigoureux sur les contrôles et la surveillance».

Ces vérifications des mouvements financiers visent à repérer des incohérences par rapport à la déclaration d'utilisation du compte (versement d'un salaire, paiement d'un loyer...). En cas d'opérations douteuses suspectées, la banque peut bloquer le compte, jusqu'à obtenir des explications plausibles. Dans le cas contraire, elle doit avertir le parquet financier. Les dossiers liés au financement du terrorisme sont ainsi passés de 28 à 50 entre 2010 et 2014, selon la Cellule de renseignement financier.

Liens :
<http://www.lesessentiel.lu/fr/economie/story/18166096>



Les paradis fiscaux

Une cinquantaine de pays peuvent être considérés comme des paradis fiscaux, avec chacun sa ou ses spécialités en matière d'opérations et services financiers.

Selon les différentes listes d'ONG et d'organisations internationales (l'une des plus complètes est l'index du secret financier du Réseau pour la justice fiscale), il existe plusieurs dizaines de pays qui peuvent être considérés comme des paradis fiscaux.

Mais ces pays sont loin de tous se ressembler, et chacun se spécialise dans l'accueil d'un ou plusieurs types d'opérations financières, des plus simples aux plus complexes.

Voici un petit guide des opérations et services préférés des personnes et des entreprises qui se tournent vers ces pays, dont le principal dénominateur commun est l'opacité, et des spécialités de chacun de ces (généralement petits) Etats.

Captives d'assurance et de réassurance. Qu'est-ce que c'est?

Les captives d'assurance sont des filiales créées par des grosses entreprises dont l'activité principale n'est pas l'assurance pour jouer le rôle d'un assureur classique.

Elles couvrent les risques du groupe auquel elles appartiennent et que celui-ci ne peut ou ne veut pas faire couvrir par un assureur traditionnel. La constitution d'une captive permet de diminuer la charge globale des frais d'assurance d'une entreprise et de profiter de la souplesse fiscale et réglementaire du pays de domiciliation. Si aucun sinistre ne survient, l'entreprise peut récupérer son investissement.

Une captive de réassurance réassurance également auprès de réassureurs internationaux.

Trusts offshore. Qu'est-ce que c'est?

Un trust offshore est une structure juridique de gestion d'actifs basée dans un pays étranger, le plus souvent un paradis fiscal. La personne qui crée le trust transfère des capitaux au trust et identifie un fiduciaire («trustee» en anglais), qui va gérer les capitaux selon l'accord passé, et un bénéficiaire, qui peut inclure la personne qui a créé le trust. Cette opération permet de détacher légalement les capitaux transférés de la personne qui a créé le trust.

Un trust peut notamment être utilisé pour protéger un patrimoine contre les jugements étrangers ou les ordonnances d'un tribunal ou encore effectuer une succession peu coûteuse. Il existe de nombreux types de trusts offshore, qui peuvent contenir des espèces, des biens immobiliers, un commerce, des investissements ou encore des polices d'assurances.

Fonds spéculatifs. Qu'est-ce que c'est?

Aussi appelés hedge funds, ce sont des fonds d'investissement moins réglementés que d'autres, permettant une importante spéculation. Ils sont généralement très rentables et fortement opaques. Ils siègent dans des pays qui ne les restreignent pas, comme les paradis fiscaux. En 2011, la moitié des fonds spéculatifs du monde étaient domiciliés offshore.

Fusion-acquisition. Qu'est-ce que c'est?

De manière générale, c'est le rachat d'une entreprise par une autre, souvent dans le but d'accroître ses activités économiques et d'augmenter son profit. Au dernier trimestre 2012, 590 opérations de fusion-acquisition offshore ont été effectuées dans le monde pour une valeur totale de 79 milliards d'euros, soit une taille moyenne de 134 millions d'euros par opération.

Les premiers secteurs concernés par cette activité sont la finance et les assurances.

Gestion de fortune. Qu'est-ce que c'est?

Comme son nom l'indique, un gestionnaire de fortune gère la fortune de ses clients (leurs revenus, leurs biens immobiliers). Après avoir établi un bilan et discuté avec le client de ses objectifs (Payer moins d'impôts? Organiser sa succession? Augmenter ses revenus? Réduire les risques?), le gestionnaire cherche les produits les plus adaptés pour les atteindre. Il existe trois types de gestionnaire de fortune: les indépendants, ceux qui travaillent dans les banques, et les gestionnaires de patrimoine.

Pavillons de complaisance. Qu'est-ce que c'est?

Selon la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF), les navires sous pavillon de complaisance sont «les navires pour lesquels la propriété réelle et le contrôle se situent dans un pays autre que celui des pavillons sous lesquels ils sont immatriculés».

Pour un propriétaire de bateau, faire immatriculer son navire dans un paradis fiscal permet de payer moins d'impôts dessus, mais aussi d'échapper au droit du travail et à la réglementation en matière de sécurité ou d'environnement du pays où est véritablement basé le propriétaire.

Paris et jeux en ligne. Qu'est-ce que c'est?

Il n'existe pas de système de régulation international pour les sites de paris et de jeux en ligne, mais des licences sont délivrées par les pays. D'autres régulent très strictement les paris en ligne à cause de la nature offshore d'une bonne partie de ces licences.

Liens : <http://www.slate.fr/story/70407/paradis-fiscal-guide-specialites>

CTRF-Imeuble Ahmed FRANCIS, 16306 Ben aknoun-ALGER

Tel : 01 59 53 10 / Fax : 021 59 52 96

CTRF-Imeuble Ahmed FRANCIS, 16306 Ben aknoun-ALGER

Tel : 01 59 53 10 / Fax : 021 59 52 96